COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 juin 2023

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du 28 mars 2023

A l'UNANIMITE, le conseil municipal vote POUR les points suivants :

- Renouvellement du contrat de l'adjoint technique territorial contractuel pour une durée de 1 an, du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024 avec une augmentation de la durée hebdomadaire du temps de travail de 22h à 30h.
 - Ce contrat est pris en charge à 50% par l'état.
- Le montant alloué aux associations pour l'année 2023, à savoir :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2023	
Comité des Chapelles Pénéty	150 €
Club de L'amitié	150 €
Amicale des chasseurs	150 €
FNACA	150 €
Banque alimentaire	80€
Restos du cœur	60€
Don du sang	50 €
FNATH (accidentés de la vie)	50 €
Ciné roch	50 €
Hand Guéméné	40 €
Téléthon	50 €
Solidarité Paysans	50 €
SPA	245,70 €
Association des Maires	105,67 €
La ligue contre le cancer	50 €
Entente de football GAPPP	60 €
Les amis des résidents de l'hôpital Alfred BRARD	50 €
MONTANT TOTAL	1541.37 €

- La nomination de Myriam CHENAIS en tant que référente de l'EVS (espace de vie social) mis en place par Roi Morvan Communauté

Dans une deuxième temps le conseil a procèdé à l'élection des délégués du conseil et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

A la majorité absolue au 1er tour, par 11 voix, 0 bulletin blanc, 0 bulletin nul, Myriam CHENAIS est élue délégué

A la majorité absolue au 1^{er} tour, sont élus les 3 référents suivants : Jean MANIN, par 11 voix, Linda DANIAULT, par 11 voix, Daniel COLLET, par 10 voix Philippe NARAS obtient 1 voix 0 bulletin blanc, 0 bulletin nul.